CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52731** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2028**

ÉDITÉ LE 10/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1997

Raison sociale : VIETTI CHRISTOPHE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/03/2001

Capital : 5 264

334 RUE DE THIERS
42430 SAINT-JUST-EN-CHEVALET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 97B085

Siret : 411 990 864 00018

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 160016936

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021331812304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021597263304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 04 77 65 11 22 **Fax :**

Portable : 06 81 67 63 63

Responsabilité légale :
VIETTI CHRISTOPHE CO-GÉRANT / VIETTI QUENTIN CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@vietti42.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 974 760 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	6	25/09/2025
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	9	25/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	3	26/11/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 10:21

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E52731** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2028**

ÉDITÉ LE **10/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1997
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/03/2001
Capital : 5 264

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 97B085

Siret : **411 990 864** **00018**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 160016936

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021331812304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021597263304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **VIETTI CHRISTOPHE**

334 RUE DE THIERS
42430 SAINT-JUST-EN-CHEVALET

Téléphone : 04 77 65 11 22 **Fax :**
Portable : 06 81 67 63 63

Site Internet :
E-mail : contact@vietti42.fr

Responsabilité légale :
VIETTI CHRISTOPHE CO-GÉRANT / VIETTI QUENTIN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	25/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	31/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	31/01/2023
o Isolation des combles perdus	24/11/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	31/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 10:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.